

Ces honoraires comprennent le suivi du dossier
Jusqu'à la réitération de l'acte authentique

<i>Honoraires charge vendeur*</i>	
Bien d'habitation	
Inférieur à 80 000 €	7 % avec un minimum de 5000 €
De 80 001 € à 120 000 €	6 % avec un minimum de 5000 €
Supérieur à 120 001 €	5%
Supérieur à 500 001 €	4%
Bien professionnel / commercial ou terrain à bâtir Garage ou stationnement	6% 10% avec un minimum de 1 500 €

*Pourcentage appliqué sur le prix de vente hors honoraires

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

En cas de succession, les honoraires seront automatiquement à la charge de l'acquéreur

Mise à jour le 04/10/2018

La délivrance d'une note est obligatoire

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation et logements meublés

CHARGE LOCATAIRE	Frais d'état des lieux	Frais de constitution dossier / Visites / Signature contrat
Appartements de moins de 50 m ²	3 € TTC le m ²	10 € TTC le m ²
Appartements de 50 m ² et plus	150 € TTC	8 € TTC le m ²
Maisons et Villas	250 € TTC	8 € TTC le m ²

CHARGE PROPRIETAIRE	Frais d'état des lieux	Frais de constitution dossier / Visites / Signature contrat	Honoraires d'entremise et de négociation*
Appartements de moins de 50 m ²	3 € TTC le m ²	10 € TTC le m ²	30 € TTC
Appartements de 50 m ² et plus	150 € TTC	8 € TTC le m ²	50 € TTC
Maisons et Villas	250 € TTC	8 € TTC le m ²	90 € TTC

*Offerts pour toute location faite dans le cadre d'un mandat de gestion

Garages et stationnements seuls

Les honoraires TTC sont de deux mois de loyers répartis par moitié entre le locataire et le propriétaire.

Locaux professionnels ou commerciaux

Les honoraires sont de 30% TTC du loyer annuel hors charges

Soit 12% TTC à la charge du propriétaire et 18% TTC à la charge du locataire

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

GESTION COURANTE – pourcentage des sommes encaissées		
Entre 1 et 2 lots	6,00 % HT	7,20 % TTC
Entre 3 et 4 lots	5,50 % HT	6,60 % TTC
Pour 5 lots et plus	5,00 % HT	6,00 % TTC
ASSURANCES OPTIONNELLES		
Loyers Impayés et détériorations		pourcentage des sommes quittancées
Vacance locative		pourcentage des sommes quittancées
Propriétaire non occupant**		prix par lot assuré
Représentation en assemblée Générale		sur demande
	150 € TTC / assemblée	

** L'assurance propriétaire non occupant est obligatoire mais vous pouvez la souscrire auprès de l'assureur de votre choix.